

Auto-identification

Lorsque vous postulez pour un emploi par le biais de notre site Web, vous êtes invité à remplir un questionnaire d'auto-identification. Ce questionnaire a comme objectif de recueillir de l'information aux fins de l'application des programmes d'égalité en emploi à l'Université Laval. Ces programmes visent à ce que les membres des groupes visés (femmes, autochtones, minorités visibles et ethniques, personnes handicapées) ne se voient pas refuser des chances d'emploi pour d'autres motifs que leurs compétences. Les réponses que vous nous transmettez sont strictement confidentielles et réservées aux seules fins de l'égalité en emploi. Elles peuvent en tout temps être modifiées ou corrigées dans votre Profil personnel de votre dossier de candidature.

À noter que les questions sur la race et sur le handicap ne contreviennent pas aux lois sur les droits de la personne. En effet, au fédéral, la Loi canadienne sur les droits de la personne stipule qu'il n'est pas discriminatoire de recueillir de l'information si celle-ci sert à adopter ou offrir un programme, plan ou arrangement spécial destiné à éliminer la discrimination envers certains groupes d'individus¹. Au provincial, la Charte des droits et libertés de la personne en garantit aussi le caractère non discriminatoire.

¹ Loi canadienne sur les droits de la personne, 2004, paragraphe 16(3).